

---

# REGLEMENT DE SELECTION 2024

pour l'entrée en formation préparatoire au **Diplôme d'Etat**  
**Conseiller en Économie Sociale Familiale**

---

Ce règlement est conforme aux textes officiels suivants :

- Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants : Article L 623-3 et articles D. 612-1 à D.612-1-30 du code de l'éducation
- DECRET n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du Travail Social
- DECRET n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du Travail Social
- Arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master
- Arrêté du 7 juin 2017 relatif aux éléments constitutifs de la demande d'agrément mentionnée à l'article R451-2 du code de l'action sociale des familles
- Arrêté du 24 janvier 2022 relatif aux conditions de délivrance du **BTS E.S.F.**
- Arrêté relatif au **Diplôme d'Etat de Conseiller en Économie Sociale Familiale** du 22 août 2018 : Titre 1 : accès à la formation
- Arrêté du 31 juillet 2020 définissant les **blocs de compétences du Diplôme d'Etat de Conseiller en Économie Sociale Familiale** et portant modification de l'arrêté du 22/08/2018 relatif au D.E. de C.E.S.F. (JORF n° 0192 du 06/8/2020)

## Les conditions réglementaires d'accès à la formation

Les candidats doivent remplir au moins une des conditions suivantes :


- ✓ Être titulaire du Brevet de Technicien Supérieur en Economie Sociale Familiale ~ BTS ESF
- ✓ Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L613-5 du code de l'Education.

<b>Public concerné</b>	Les candidats répondant aux prérequis de l'arrêté du 22 août 2018 y compris les personnes ayant réalisé leur BTS ESF à l'IRTS de Montpellier.
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les candidats en formation initiale</li> <li>✓ Les demandeurs d'emploi</li> <li>✓ <b>Les apprentis</b></li> </ul>	<p><b><u>Les candidats - en formation continue.</u></b></p> <p><u>Vous bénéficiez d'un dispositif de financement de la formation dans le cadre du Plan de Développement des Compétences de votre employeur, d'un financement par le CPF ou/et par Transition Pro ...</u></p>

## MODALITÉS DE SÉLECTION AU DE CESF - elles se déclinent en 3 temps

Phase 1 – **Dépôt candidature**      Phase 2 – **Etude des candidatures**      Phase 3- **Épreuve orale d'admission**  
(sous réserve du dossier retenu).

### Phase 1 – DÉPÔT CANDIDATURE

<b>DOSSIER D'INSCRIPTION</b>	<b>Ouverture le 26 janvier 2024</b>	<b>Clôture 22 avril 2024</b>
→ <b>Télécharger</b> le dossier de sélection sur le site Internet <a href="http://www.faire-ess.fr/">www.faire-ess.fr/</a> <b>NOS FORMATIONS / TOUTES NOS FORMATIONS / AVEC LE BAC</b>		
→ <b>Frais de sélection : 95 €</b> - Paiement par Carte Bleue sur notre site jusqu'au <b>22/04/2024</b>		
	1) <b>Aller sur « PAIEMENT EN LIGNE »</b> ; accessible sur la page d'accueil du site <a href="http://www.faire-ess.fr/">www.faire-ess.fr/</a> ;	
	2) <b>Créer votre compte</b> – relever votre identifiant et mot de passe ;	
	3) <b>Choisir le produit à payer « Frais de sélection 2024 ... 95€ »</b> ;	
	Avec votre identifiant, réalisez votre paiement. Vous veillerez à une bonne identification du paiement en précisant votre NOM Prénom – la FORMATION et le SITE de formation.	
4) <b>Vous recevrez par mail</b> un justificatif de paiement (click&paye) - <b>à joindre au dossier.</b>		
→ Les candidats issus du <b>BTS ESF IRTS MONTPELLIER 2024</b> sont dispensés des frais.		

<p>→ <b>Renseigner tous les feuillets du dossier et joindre les pièces complémentaires demandées.</b></p> <p><b>Nous attirons l'attention des candidats en cours d'obtention du BTS ESF 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>à l'IRTS Montpellier</b>, les candidats de l'IRTS devront produire la <u>notification de l'avis du Responsable Pédagogique</u> sur la poursuite en formation CESF.</li> <li>* <b>dans un autre établissement</b>, les candidats HORS IRTS complèteront <u>cette même fiche</u> en transmettant <u>les bulletins de la 2° année.</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Fiche Lettre de motivation</b> : seront appréciés : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Les démarches de prise d'information sur le déroulement de la 3<sup>ème</sup> année du DE CESF (volets des formations pratique et théorique) ;</li> <li>* Niveau de connaissance de l'environnement du Travail Social, de ses métiers et du métier CESF ;</li> <li>* Projection en formation : organisation personnelle, anticipation de la charge de travail, analyse des parcours de formation précédents ;</li> <li>* Motivations à entrer en formation.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Fiche activités et centres d'intérêts</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les rubriques devront être complétées et argumentées (pas de succession de tirets)</li> <li>* Expériences professionnelles (secteur médico-social/social et hors secteur) ou stages ;</li> <li>* Pratiques sportives et culturelles ;</li> <li>* Engagement citoyen/ associatif.</li> </ul> </li> </ul>
---	--

**L'IRTS ne remboursera en aucun cas les frais de sélection.**

## Phase 2 - ÉTUDE DES CANDIDATURES

Une équipe de jurys de sélection analyse **votre lettre de motivation et votre fiche de centre d'intérêts**.

Votre dossier sera étudié au regard de l'appréciation de

- ✓ Votre motivation pour entrer en formation ;
- ✓ Vos représentations du métier envisagé ;
- ✓ Vos expériences ou engagements parallèles à votre parcours scolaire et/ou professionnel.

Après l'étude des candidatures, les candidats dont le dossier est retenu recevront une convocation pour passer l'épreuve orale d'admission.

## Phase 3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Le candidat doit **obligatoirement** se présenter avec :

- 1) **Convocation** (présentation sur portable acceptée) ;
- 2) **Pièce d'identité**, sans celle-ci : impossible de passer l'entretien de sélection.

Nous vous conseillons de **préparer un document support** qui sera accepté par le jury lors de votre présentation orale personnelle de 5 à 7 minutes (format papier A4 uniquement).

**Date de l'épreuve orale d'admission** Les entretiens auront lieu le **24 mai 2024**.

La **convocation à l'entretien** est adressée, avec le résultat de l'étude du dossier par email, le **03 mai – 18h00**.

A réception de la convocation, les **candidats devront confirmer leur participation** à cet entretien ou **faire part de l'abandon de leur projet de formation – réponse attendue pour le 21 mai au plus tard**.

### **Demande d'un aménagement au titre d'un handicap reconnu**

Vous pouvez bénéficier d'un aménagement pour l'épreuve orale. Pour ce faire, il faut **IMPERATIVEMENT** le signaler au service sélection par mail ([selection@faire-ess.fr](mailto:selection@faire-ess.fr)).

Fournir les pièces justificatives en cours de validité, notifiant les modalités du ou des aménagements.

Préciser dans l'objet de l'email, demande d'aménagement, la formation et le jour de l'entretien.

**Sans celles-ci nous ne pourrions pas répondre à votre demande.**

### **TOUS LES ENTRETIENS ORAUX SE DEROULERONT SUR LE SITE DE MONTPELLIER**

*Cependant, nous pouvons aménager un entretien en visio dans le cas suivant :*

*- Résider hors France métropolitaine (nous prévenir lors de l'inscription à l'entretien)*

***Un justificatif de domiciliation vous sera demandé.***

## DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

**Objectif** : Apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession  
cf. art. D 451-285 du Décret n°2018-734 du 22/08/18.

**Durée** : 30 minutes (dont présentation de 5 à 7 minutes)

**Modalité** : Entretien réalisé avec le jury.

**L'entretien débute par une présentation personnelle du candidat d'une durée de 5 à 7 mn.**

**Cette présentation développera une argumentation autour des points suivants :**

1. Parcours antérieur ;
2. Représentations du métier ;
3. Projection en formation : points forts et points faibles du projet professionnel et/ou demande d'allègement ;
4. Intérêt et curiosité pour les questions sociales.

**Cette présentation sera suivie d'un échange** avec le jury.

L'exercice de présentation personnelle et l'échange en suivant seront notés selon les critères permettant d'apprécier les qualités ci-dessous :

- ✓ Disposer de qualités humaines, de bienveillance et d'écoute ;
- ✓ Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress ;
- ✓ Montrer une attention pour les questions sociales et une ouverture au monde ;
- ✓ Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation ;
- ✓ Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilité dans des projets collectifs ;
- ✓ Pouvoir organiser son travail, travailler de façon autonome, seul/en équipe ;
- ✓ Savoir mobiliser des compétences d'expression orale ou écrite.

Notation : **Note sur 20 points.**

## LISTES DES ADMIS EN FORMATION AU DE CESF

1. **Une liste des candidats admis en formation** en fonction de leur classement sur un nombre de places **financé par La Région**.
2. **Une liste d'attente**, par ordre de mérite, pour les personnes ayant plus de 10/20.
3. **Une liste de candidats, apprentis ou salariés**, ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10, par ordre de mérite, dans la limite des places disponibles.

**Les résultats des candidats sont envoyés par mail.**

Les résultats aux épreuves ne sont valables que pour la rentrée scolaire suivant le processus de sélection, *sauf dérogation exceptionnelle, d'un an, accordée en cas de force majeure par la Direction de l'IRTS Montpellier.*

## Dates à retenir

<b>Lundi 22 avril 2024</b>	Clôture des inscriptions et paiements des frais de sélection (95 €)
<b>Vendredi 03 mai 2024 – 18h00</b>	Envoi résultats “étude candidature” et convocation à l’entretien (par email)
<b>Vendredi 24 mai - journée</b>	Tous les entretiens ont lieu à l’IRTS MONTPELLIER (sur convocation)
<b>Lundi 03 juin 2024 – 18h00</b>	Transmission des résultats (par email individuel)
<b>Jeudi 04 juillet 2024 – 16h00</b>	Clôture des inscriptions administratives à la formation DE CESF
<b>Jeudi 12 septembre 2024</b>	Entrée en formation cursus complet à l’IRTS Montpellier <i>sous réserve d’être reconnu admis ET d’avoir <u>répondu aux formalités d’inscription administrative pour le 04/07/2024</u></i>

## PROCESSUS D’INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les admis en formation, après validation de leur place, recevront la procédure d’inscription pour l’entrée en formation par email (sous huitaine). Les pièces demandées devront être transmises **pour le jeudi 04 juillet 2024**.

### Pour bénéficier d’un allègement de formation,

Conditions réglementaires pour une demande d’allègement :

Être titulaire d’un diplôme en Travail Social de niveau VI (DE ASS – EJE – ES – ETS) ; DC 3 & DC 4.  
ET/OU d’au moins une licence (en langue vivante étrangère uniquement)  
ou d’un titre admis en équivalence.

Les candidats, après avoir été reconnus admis, adresseront leur demande d’allègement par email.  
Ils devront préciser à quel titre et fournir les justificatifs correspondants.

Demande à adresser dès réception des résultats par email sur [selection@faire-ess.fr](mailto:selection@faire-ess.fr)

Afin de valider ou pas leur demande avant l’entrée en formation, les candidats seront reçus en entretien de positionnement.

### → Information pour les candidats non titulaires du BTS ESF

**Pour être présentés au DE CESF**, ces candidats, quel que soit leur niveau de diplôme, doivent **obtenir 4 unités composant le BTS ESF**, soit : U2 et U3 et U4 et U5 – cf. Arrêté du 24 janvier 2022 relatif aux conditions de délivrance du **BTS E.S.F.**

**L’IRTS ne met pas en place de préparation à ces épreuves.**

## Cas particulier de L'APPRENTISSAGE

Pour les candidats intéressés **par la formation en apprentissage**, la procédure est identique.

En fonction de votre choix, vous suivrez le schéma suivant

